



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 364110  
V002.3

BONDERITE L-GP 5710 ACHESON known as DAG 5710

Révision: 24.09.2014  
Date d'impression: 17.11.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

BONDERITE L-GP 5710 ACHESON known as DAG 5710

#### Contient:

Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit de formage des métaux.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel AG & Co. KGaA

Henkelstr. 67

40191 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797-0

ua-productsafety.de@henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant de la peau

Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Classification (DPD):

Sensibilisant

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Attention
<b>Mention de danger:</b>	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseil de prudence: Prévention</b>	P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

Xi - Irritant

**Phrases R:**

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Phrases S:**

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
 S24 Éviter le contact avec la peau.  
 S37 Porter des gants appropriés.  
 S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Contient:**

Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine

**2.3. Autres dangers**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****Substances de base pour préparations:**Solution aqueuse de  
Pigment**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
acide silicique, sel de sodium > 1,6 <= 2,6, solution 1344-09-8	215-687-4	< 3 %	Blessure ou irritation grave des yeux 1 H318 Irritation cutanée 2 H315
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	225-208-0	< 1 %	Toxicité aiguë 2; Inhalation - poussières/brouillard H330 Toxicité aiguë 4 H302 Sensibilisant de la peau 1 H317 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 1 H372

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
acide silicique, sel de sodium > 1,6 <= 2,6, solution 1344-09-8	215-687-4	< 3 %	Xi - Irritant; R38, R41
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	225-208-0	< 1 %	T - Toxique; R23, R48/23 Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R43

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation:**

Amener au grand air.  
En cas de malaise consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**Contact avec les yeux:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre  
Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Aucun connu

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.  
 Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.  
 Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).  
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Port de gants et de lunettes de sécurité conseillé  
 Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.  
 Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.  
 Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.  
 Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 60 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit de formage des métaux.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
 Suisse

aucun(e)

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	Eau douce					7,5 mg/L	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	Eau salée					1 mg/L	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	Eau (libérée par intermittence)					7,5 mg/L	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	STP					348 mg/L	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	oral				348 mg/kg		

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,59 mg/kg p.c. /jour	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5,61 mg/m <sup>3</sup>	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,8 mg/kg p.c. /jour	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,38 mg/m <sup>3</sup>	
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,8 mg/kg p.c. /jour	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide liquide Blanc laiteux
Odeur	neutre
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F))	11,0 - 11,4
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.

Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,150 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Epprecht (viscosité en rotation); Appareil: Epprecht TVB; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 200 min-1)	100 - 500 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

## 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

#### Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	LD50	1.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	LC50	0,371 mg/l	inhalation		rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
-----------------------------------	----------------	--------	---------------------------	---------------------------	---------	---------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
acide silicique, sel de sodium > 1,6 <= 2,6, solution 1344-09-8	fortement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	sensibilisant	Test ouvert épicutané	cochon d'Inde	

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	LOAEL=100 mg/kg	oral : gavage	12 weeks once daily 5 times a week	rat	EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	NOAEL=30 mg/kg	oral : gavage	12 weeks once daily 5 times a week	rat	EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

**12.1. Toxicité**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide silicique, sel de sodium > 1,6 <= 2,6, solution 1344-09-8	LC50	1.108 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acide silicique, sel de sodium > 1,6 <= 2,6, solution 1344-09-8	EC50	1.700 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	LC50	32 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	EC50	34 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	EC50	6,66 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	NOEC	1,56 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	facilement biodégradable	aérobie	83 - 99 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	-2				24 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)



**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
acide silicique, sel de sodium > 1,6 <= 2,6, solution 1344-09-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.  
080119

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.4. Groupe d'emballage**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	0 %
Teneur VOC (EC)	0 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R23 Toxique par inhalation.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/23 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.